



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

***DIRECTION DU CABINET
DE LA SECURITE INTERIEURE
ET DE LA PROTECTION CIVILE***

***Bureau de la sécurité intérieure
et de la prévention de la délinquance***

***PLAN DEPARTEMENTAL
DE PREVENTION DE LA DELINQUANCE
ET D'AIDE AUX VICTIMES
2010 - 2012***



Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
SOMMAIRE		
Sommaire		

SOMMAIRE

- ✓ Arrêté d'approbation Page 4

PRIORITES DEPARTEMENTALES

- ✓ Thématiques envisagées en Haute-Savoie Page 6

QUATRE MOYENS D'ACTION

- ✓ Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéo protection Page 8
- ✓ La coordination des acteurs locaux de la prévention : le maire au centre du dispositif Page 12
- ✓ Mieux prévenir la délinquance des mineurs Page 16
- ✓ Mieux protéger les victimes et améliorer la prévention des violences intrafamiliales Page 20

ANIMATION ET FINANCEMENT

- ✓ Le conseil départemental de la prévention de la délinquance Page 22
- ✓ Le comité de pilotage Page 23
- ✓ La formation spécialisée « prévention de la délinquance et aide aux victimes » Page 24
- ✓ La formation spécialisée « lutte contre la drogue et les conduites addictives » Page 25
- ✓ La formation spécialisée « lutte contre les dérives sectaires » Page 26
- ✓ La formation spécialisée « lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales » Page 27
- ✓ La formation spécialisée « lutte contre l'insécurité routière » Page 28
- ✓ Les crédits alloués Page 29

SUIVI ET EVALUATION

- ✓ Plan départemental de prévention de la délinquance Page 32
- ✓ Financement Page 32

ANNEXES

- ✓ Tableau récapitulatif des actions mises en œuvre en Haute-Savoie Page 34
- ✓ Tableau des référents et animateurs « prévention de la délinquance » Page 39
- ✓ Liste des membres du conseil départemental de prévention de la délinquance Page 41
- ✓ L'évolution de la délinquance dans le département Page 42
- ✓ Les conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance Page 45
- ✓ Actions financées au titre du FIPD pour la période 2007 – 2009 Page 46
- ✓ Actions financées au titre de la MILDT pour l'année 2009 Page 48
- ✓ Glossaire des sigles et abréviations Page 49
- ✓ Textes de référence Page 50
- ✓ Mises à jour Page 51
- ✓ Destinataires du plan Page 52

Plan départemental de prévention de la délinquance

SOMMAIRE

Arrêté d'approbation

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	02/04/10
SOMMAIRE		
Arrêté d'approbation		



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction du cabinet de la sécurité intérieure
et de la protection civile

Bureau de la sécurité intérieure
et de la prévention de la délinquance

Anney, le 08 AVR. 2010

LE PREFET DE LA HAUTE-SAVOIE,
Chevalier de la Légion d'Honneur

Arrêté n° 2010 - 029
approuvant le plan départemental de prévention de la délinquance.

- VU l'article L.2215-2 du code général des collectivités territoriales, introduit par l'article 1er de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007, relative à la prévention de la délinquance ;
- VU l'article D.2215-1 du code général des collectivités territoriales, introduit par l'article 3 du décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007, fixant les modalités de mise en oeuvre du plan départemental de prévention de la délinquance ;
- VU l'article 10 du décret n° 2006-665 du 7 juin 2006, instituant le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes ;
- VU l'avis favorable du conseil départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes donné lors de sa séance du 16 février 2010 ;

SUR la proposition de Monsieur le directeur de cabinet,

ARRETE

Article 1er : Le plan départemental de prévention de la délinquance de la Haute-Savoie annexé au présent arrêté, est approuvé pour la période 2010-2012. Ce document fixe le cadre de la mise en oeuvre des actions de prévention de la délinquance menées au sein des conseils locaux ou intercommunaux de prévention de la délinquance et les priorités d'action des services et partenaires pour la période concernée.

Article 2 : Le présent plan peut être amendé ou révisé au vu de l'efficacité des actions de prévention réalisées dans le département et de l'évolution locale de la délinquance, après avis du conseil départemental de prévention de la délinquance.

Article 3 : Monsieur le directeur de cabinet est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Le Préfet

Jean-Luc MIDEAINE

Plan départemental de prévention de la délinquance
PRIORITES DEPARTEMENTALES
Thématiques envisagées en Haute-Savoie

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
PRIORITES DEPARTEMENTALES		
Thématiques envisagées en Haute-Savoie		

Rappel des orientations nationales (cf site : www.sgcpd.interieur.gouv.fr)

Le plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes met en œuvre une stratégie globale de prévention de la délinquance, qui repose sur quatre orientations, à savoir :

1. Prévenir plus efficacement les actes de malveillance dans les lieux de la vie quotidienne.
2. Mieux prévenir la délinquance des mineurs et responsabiliser les parents.
3. Rappeler les valeurs communes de la société et aider les victimes.
4. Dynamiser les partenariats locaux tels que la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance les a organisés.

Priorités départementales envisagées

S'agissant du département de la Haute-Savoie, les actions définies dans le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010 - 2012, pourraient concerner quatre grandes thématiques, à savoir :

1. Prévenir plus efficacement les violences aux personnes et les vols aggravés
 - Développer la vidéo protection,
 - Augmenter les campagnes de sensibilisation de la population,
 - Réalisation de diagnostics locaux.
2. Mieux suivre et accompagner les actions développées au niveau des CLSPD et CISPD (échange de bonnes pratiques)
 - Replacer le maire au centre du dispositif (loi du 5 mars 2007),
 - Consolider les partenariats locaux,
 - Développer les échanges d'informations,
 - Evaluer la pertinence de développer les conseils intercommunaux de prévention de la délinquance.
3. Lutter contre les conduites addictives et déviantes des mineurs
 - Mise en œuvre de la Loi HPST en matière de lutte contre l'alcool et le tabac,
 - Actualisation du « plan départemental contre la drogue et les conduites addictives 2009 – 2011 »,
 - Protocole départemental relatif au recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes,
 - Développement des actions de prévention.
4. Mieux prendre en compte les victimes
 - Mise en place d'intervenants sociaux au sein des services de police et de gendarmerie,
 - Réalisation de campagne d'information,

Quatre moyens d'actions

1. Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéo protection,
2. La coordination des acteurs locaux de la prévention, la maire au centre du dispositif,
3. Mieux prévenir la délinquance des mineurs,
4. Mieux protéger les victimes des actes délinquants et améliorer la prévention des violences intrafamiliales.

Plan départemental de prévention de la délinquance

PREMIER MOYEN D'ACTION

Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéo protection
--

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
PREMIER MOYEN D'ACTION		
Développer la prévention situationnelle et recourir prioritairement à la vidéo protection		

1. 1 Mobiliser les capacités d'expertise publique

L'article 14 de la loi du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance prévoit la réalisation «d' études de sécurité publique » pour les projets d'aménagements et la réalisation des équipements collectifs et des programmes de construction. Le décret n° 2007-1177 du 3 août 2007 précise le cadre dans lequel une étude de sécurité doit être réalisée.

Il prévoit également la création d'une sous-commission départementale pour la sécurité publique, rattachée à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité (CCDSA), qui vérifie que l'étude de sécurité prend en considération les risques liés à la sécurité et facilite les missions des services de police ou de gendarmerie.

Pour la Haute-Savoie, cette instance présidée par un membre du corps préfectoral, a été créée par arrêté préfectoral n° 2008 – 524 du 18 février 2008.

Mesures à mettre en oeuvre

× Chaque année, après avoir étudié les chiffres de la délinquance (rapport du CDS), préciser si nécessaire, par arrêté préfectoral les périmètres dans lesquels tout aménagement ou projet nouveau seront soumis à la réalisation d'une « étude de sécurité publique ».

× Les élus, selon leur implantation géographique, pourront effectuer une demande d'intervention des référents sureté auprès du commandant de groupement de gendarmerie départementale ou du directeur départemental de la sécurité publique.

1. 2 Le choix prioritaire de la vidéo-protection

Outil majeur de prévention, de dissuasion et d'élucidation des faits de délinquance, la vidéo-protection constitue une priorité absolue soulignée à plusieurs reprises par le président de la République.

Depuis 2006, l'installation de systèmes de vidéosurveillance s'est considérablement développée en Haute-Savoie, notamment suite à la création en 2007 du fonds interministériel de prévention de la délinquance, qui permet aux communes de bénéficier d'une aide financière complémentaire.

Mesures à mettre en oeuvre

× Proposer aux maires des communes les plus touchées par la délinquance de recourir à la vidéo protection (lettres, études sur le terrain des référents sureté, interventions des membres du corps préfectoral, etc...).

× Dans le cadre de la participation de la préfecture aux séances plénières des CLSPD ou CISPD, promouvoir la mise en place de ce type d'installation, et ce notamment si les chiffres de la délinquance de la zone sont en hausse.

× Promouvoir le développement de ce dispositif auprès des bailleurs sociaux installés sur le département, soit dans le cadre de réunions d'information, soit par le biais de courriers précisant l'adresse du site internet « vidéo-protection » (Halpades, Alpes Habitat Haute-Savoie, etc...).

1 . 3 Les nouveaux secteurs prioritaires pour le développement de la prévention situationnelle

1. 3. 1 Les établissements scolaires

La tranquillité des établissements scolaires est une priorité absolue pour les autorités de l'Etat. Suite aux divers faits de délinquance qui se sont produits en 2009 et récemment dans un lycée du Kremlin Bicêtre (Val de Marne). En conséquence, les diagnostics de sécurité doivent être étendus à l'ensemble des établissements publics d'enseignement (EPL).

Mesures à mettre en oeuvre

× Dans le cadre de l'état-major de sécurité, un bilan relatif à la réalisation des diagnostics de sécurité et des actions à entreprendre sera effectué par l'inspection académique.

x Sur demande formulée auprès de l'Inspection académique et en coordination avec le commandant de groupement de gendarmerie départementale et le directeur départemental de la sécurité publique, participation des services de police et de gendarmerie en qualité de « spécialistes de la sécurité » à « l'équipe mobile de sécurité » mise en place au sein de l'académie et basée à Grenoble. Un bilan des interventions de cette structure dans les établissements de Haute-Savoie sera réalisé par l'inspection académique.

x Une liste des « référents sureté » affectés à chaque établissement devra être réalisée et mise à jour par l'inspection académique avec le concours des services de police et de gendarmerie et, transmise à la préfecture.

x Monsieur l'inspecteur d'academie, qui participe aux réunions de l'EMS, est invité à faire remonter les sites jugés prioritaires et les problèmes rencontrés par les chefs d'établissements.

1.3.2 Le logement et la rénovation urbaine

Mesure à mettre en oeuvre

x Dans le cadre des travaux de chaque CLSPD ou CISPD, étudier avec les principaux bailleurs, la mise en place d'un soutien spécialisé aux gardiens d'immeubles, notamment à travers l'expérimentation d'équipes d'appui spécifiquement dédiées.

x Développer la médiation sociale par la mise en place de permanence au sein de quartiers sensibles ou difficiles.

1.3.3 La sécurité dans les transports en commun

La SIBRA (Société intercommunale des bus de la région annecienne) est présente dans tous les CLSPD mis en oeuvre sur le bassin de la communauté de l'agglomération d'Annecy, soit 5 CLSPD représentant les communes d'Annecy, Annecy le Vieux, Cran-Gevrier, Meythet et Seynod.

Les objectifs des CLSPD dans ce domaine, sont de réduire durablement le nombre de fraudeurs et de diminuer la délinquance dans les transports en commun.

Mesures à mettre en oeuvre

x Maintenir une équipe de vérificateurs de perception conséquente sur le réseau.

x Intégrer la présence de médiateurs dans les bus, principalement aux heures de déplacement des scolaires.

x Equiper la totalité du parc des autobus de la SIBRA d'enregistreurs vidéo.

1.3.4 La lutte contre les cambriolages, la délinquance sérieuse, les dégradations dans les lieux d'habitation, les zones d'activité économique, les chantiers et les commerces

Afin de lutter plus efficacement contre les cambriolages, une CAC a été installée en Haute-Savoie au cours du dernier trimestre 2009 et un plan d'action spécifique mis en place.

En ce qui concerne le département de la Haute-Savoie, deux conventions ont été signées le 31 mars 2009 entre le l'Etat et :

✓ la Fédération des entreprises du recyclage région centre et sud-est visant à « lutter contre le vol et le recel de métaux »,

✓ la Fédération départementale du BTP de Haute-Savoie visant à « lutter contre le vol et les autres actes délictueux sur les chantiers ».

Mesures à mettre en oeuvre

x Définition par les forces de sécurité de nouvelles actions au profit des zones de commerces et d'activité économique.

x Pendant toutes les périodes de congés scolaires, renouveler l'opération tranquillité-vacances au profit des habitations particulières (communiqué dans la presse écrite et sur le site internet de la préfecture, intervention sur les radios locales, etc...).

x Sensibiliser la population du département à ce phénomène délictuel, principalement par les maires et subsidiairement par la sécurité publique et la gendarmerie nationale, aux moyens de campagne de prévention (flyers, presse, éditoriaux communaux, etc...).

- ✕ Réaliser un premier bilan de la mise en place des deux conventions signées le 31 mars 2009 en Haute-Savoie (BTP et la Fédération départementale des entreprises de recyclage).
- ✕ Etendre ce type de convention à d'autres secteurs d'activités professionnelles tel que la fédération des hôteliers, cafetiers et restaurateurs.

Plan départemental de prévention de la délinquance
SECOND MOYEN D'ACTION
La coordination des acteurs locaux de la prévention le maire au centre du dispositif

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
SECOND MOYEN D'ACTION		
La coordination des acteurs locaux de la prévention le maire au centre du dispositif		

2. 1 Le maire au centre du dispositif local de prévention

Le maire anime, sur le territoire de la commune la politique de prévention de la délinquance et en coordonne la mise en œuvre. Il préside le conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD).

L'article 11 de la loi du 5 mars 2007 crée le rappel à l'ordre par les maires, qui permet d'apporter une réponse institutionnelle simple et rapide à des faits susceptibles de porter atteinte au bon ordre, à la sûreté, à la sécurité ou à la salubrité publique.

Mesures à mettre en œuvre

✕ Chaque procureur de la République près les TGI d'Annecy, Thonon les Bains et Bonneville est susceptible – en fonction des instructions éventuellement reçues par voie de circulaire et en lien avec la préfecture – de proposer aux maires qui en exprimeraient le souhait, la signature d'une convention qui aura pour effet de délimiter le champ de la procédure de rappel à l'ordre et de rappeler les limites des prérogatives du maire et de l'autorité judiciaire.

2. 2 Le CLSPD, pivot de la coordination des acteurs au niveau local

La composition et les attributions des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance sont fixées par le décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007. Ces dispositions prévoient que le préfet, le procureur de la République, le président du conseil général, ainsi que les représentants des services de l'Etat désignés par le préfet, sont membres de cette entité.

Au sein de cette structure, des « groupes de travail et d'échanges d'informations à vocation territoriale ou thématique », peuvent être constitués (article 1er de la loi du 5 mars 2007). Les préfets devraient être destinataires sur ce thème d'une circulaire du ministère de l'Intérieur.

Mesures à mettre en oeuvre

✕ Favoriser au sein de chaque CLSPD, sur la base des statistiques de la délinquance de l'année écoulée, la mise en place d'un ou plusieurs groupes de travail sur des thématiques locales spécifiques, qui auraient pour but de favoriser la prévention de la délinquance sur le territoire du CLSPD. Les informations nominatives échangées à cette occasion ne peuvent être communiquées à des tiers.

2. 3 Le CISP : un outil à développer

Pour prendre en compte la réalité des bassins de délinquance et s'adapter à la mise en place de la police des territoires, il est souhaitable d'inciter les maires à se doter de conseils intercommunaux. La stratégie territoriale de prévention de la délinquance arrêtée pour une durée de trois ans, est communale, intercommunale ou spécialisée. Elle comporte des objectifs assortis d'échéances de réalisation et d'un dispositif d'évaluation.

Mesures à mettre en oeuvre

✕ Définir avec les élus et les forces de sécurité, les zones ou bassins du département où les chiffres de la délinquance justifieraient la mise en place de telles structures.
✕ Réunir les maires des deux grandes agglomérations du département (Annecy et Annemasse) et les inciter à mettre en place des stratégies intercommunales de sécurité et de prévention de la délinquance.

2. 4 Adhésion des travailleurs sociaux

Meilleure application de la circulaire du 9 mai 2007 relative aux articles 8 à 10 de la loi du 5 mars 2007. Ce texte sera réitéré pour être accessible sur le site des ministères en charge des affaires sociales.

Mesure à mettre en œuvre

✕ Décliner au niveau départemental avec les acteurs locaux une charte déontologique encadrant le partage de l'information nominative dans le respect du secret professionnel.

2. 5 Coordination avec l'autorité judiciaire

Le plan national de prévention de la délinquance prévoit la mise en place de correspondants justice-ville auprès du procureur de la République, afin qu'une information régulière soit transmise aux maires pour les infractions constatées sur leur commune.

Mesures à mettre en oeuvre

- x Dans l'attente de la mise en place d'un correspondant justice-ville auprès des parquets d'Annecy, de Thonon les Bains et de Bonneville, définir en liaison avec chaque parquet quel dispositif pourrait être mis en place pour que le maire soit informé dans les meilleures conditions possibles des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune.
- x Chaque procureur de la République (Annecy, Bonneville et Thonon les Bains) fera connaître ses besoins en matière de postes de travaux d'intérêt général (TIG) et offres de mesures de réparation, afin que ceux ci puissent être développés au sein des CLSPD.
- x Solliciter les parquets, notamment par le biais des EMS, pour qu'ils informent les maires à leur demande lorsqu'une peine d'interdiction de séjour est prescrite.

2. 6 Les outils d'aide à la décision

Mesures à mettre en oeuvre

- x Des statistiques sont disponibles sur la délinquance en Haute-Savoie sur le site internet de la préfecture www.haute-savoie.pref.gouv.fr (rubrique sécurité).
- x Sur le site internet du comité interministériel de prévention de la délinquance, sont disponibles des « guides pratiques ».
- x Pour favoriser un meilleur échange entre les différents partenaires, mise en place d'une liste de référents « prévention de la délinquance » au sein de la préfecture de la Haute-Savoie – bureau de la sécurité intérieure et prévention de la délinquance, de chaque CLSPD et CISPD et des cinq formations spécialisées du CDPD (voir tableau joint en annexe).
- x Création d'un espace de travail sur le site « Territorial 74 » (aide juridique, référentiel de bonnes pratiques et échanges d'informations) entre la préfecture (BSIPD) et les acteurs locaux (CLSPD et CISPD).

Plan départemental de prévention de la délinquance

TROISIEME MOYEN D'ACTION

Mieux prévenir la délinquance des mineurs
--

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
TROISIEME MOYEN D'ACTION		
Mieux prévenir la délinquance des mineurs		

Prévenir la délinquance et les conduites addictives chez les mineurs consiste à assurer un repérage efficace des situations individuelles les plus préoccupantes au regard du risque de passage à l'acte délinquant ou à la récidive.

Il convient en particulier d'accentuer les actions en faveur des mineurs les plus jeunes et des familles qui méritent aujourd'hui d'être renforcées.

Mesures à mettre en œuvre

x Créer au sein de chaque conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance, un groupe de travail et d'échange d'information spécialement dédié à la délinquance des mineurs.

3.1 La lutte contre l'absentéisme scolaire.

L'absentéisme scolaire constitue une priorité gouvernementale. A ce titre, le ministère de l'Education nationale a mis en place trois dispositifs :

- x les médiateurs de réussite scolaire
- x une application nationale informatisée pour repérer et suivre les élèves déscolarisés
- x un échange d'information avec les maires, destinataires des signalements relatifs à l'absentéisme,

Mesures à mettre en œuvre

x L'inspecteur d'académie devra rappeler dans une circulaire adressée aux maires du département les conditions dans lesquelles ils sont destinataires des informations relatives à l'absentéisme scolaire.

x Les suites données par l'ensemble des partenaires concernés, devront obligatoirement comprendre :

- un suivi individualisé du jeune en rupture scolaire,
- un accompagnement social de la famille.

x Suites de la réalisation d'un internat de réussite éducative sur le département pouvant accueillir une centaine d'adolescents de 11 à 16 ans (mesure inscrite au précédent PDPD),

x Réactiver les « groupes opérationnels d'actions locales de sécurité » (GOALS) d'Annecy et d'Annemasse.

3.2 L'insertion professionnelle

Les actions en faveur des jeunes sous main de justice (de 16 à 25 ans) se déclinent de plusieurs façons, à savoir :

- x les contrats d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), qui ne s'adressent pas uniquement aux jeunes sous mandat judiciaire mais à l'ensemble de ceux-ci,
- x les mesures d'activité de jour,
- x les travaux d'intérêt général citoyen,
- x la sanction-réparation.

Mesures à mettre en œuvre

x Définir avec les services concernés (Protection judiciaire de la jeunesse, services pénitentiaires, juges d'application des peines), les alternatives qui existent déjà en Haute-Savoie, en ce qui concerne l'insertion professionnelle pour les jeunes qui font l'objet d'une décision judiciaire (à distinguer des mesures et peines proprement dites).

x Définir avec ces mêmes services, un programme de développement de ces alternatives afin que les services de la justice puissent y recourir.

3.3 Le suivi des mineurs délinquants

Sur ce thème, le plan national prévoit la constitution auprès de chaque Tribunal de grande instance, et singulièrement dans les quartiers prioritaires, d'un trinôme judiciaire composé du juge des enfants, du parquet et de la PJJ, plus particulièrement chargé de :

- x se concerter sur les stratégies judiciaires et éducatives à adapter,
- x s'assurer de la mise en œuvre effective et rapide des mesures ordonnées à l'égard des mineurs multirécidivants.

Mesures à mettre en œuvre

x Définir avec les autorités judiciaires concernées et les services de sécurité (police et gendarmerie), s'il existe en Haute-Savoie des quartiers ou zones nécessitant la mise en place d'un tel dispositif au sein de chaque TGI.

x Cette problématique mérite également d'être abordée lors des réunions de l'état-major de sécurité (EMS) présidée conjointement par le préfet et le procureur de la République d'Annecy avec la présence des deux autres procureurs (Bonneville et Thonon les Bains).

x Les stages de citoyenneté qui sont développés sur les 3 juridictions (Annecy, Bonneville et Thonon les Bains), à raison de deux stages par an et par secteur, sont des outils précieux pour les services de la PJJ pour travailler avec des collectifs de jeunes ayant fait l'objet de cette décision judiciaire et les différents partenaires. Il conviendrait donc de faire des points d'actualité réguliers afin de maintenir la mobilisation des différents partenaires.

3.4 La responsabilité des parents et le soutien à la parentalité

Le soutien à la parentalité, composante indispensable de la prévention de la délinquance, doit être mieux coordonné et réorienté vers les familles fragiles sur un plan socio-économique ou qui rencontrent des difficultés particulières.

Mesures à mettre en œuvre

x Mise en œuvre au cours de l'année 2010 du protocole départemental relatif au recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes relatif à l'enfance en danger ou en risque de danger.

x Informations des administrés par les maires (coordonnées téléphoniques ou adresse du site internet : www.reaap74.fr) de l'existence du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents de Haute-Savoie (REAAP74) co-piloté par la direction départementale de la cohésion sociale, la direction de la prévention et du développement social du CG74 et la caisse d'allocations familiales.

x Création d'un comité départemental de la parentalité (attente parution du décret), présidé par le préfet, avec la caisse d'allocations familiales, le conseil général et l'ensemble des associations concernées, plus particulièrement chargé de la coordination des différents dispositifs mis en place.

x Consolider les brigades de protection de la famille (BPF) composées de gendarmes référents « violences conjugales - VIF » déjà mises en place au sein de chaque zone (police et gendarmerie). Chaque service (DDSP et gendarmerie nationale) réalisera un schéma d'organisation départemental.

3.5 Les conseils des droits et devoirs des familles

Ce dispositif a été créé par l'article 9 de la loi du 5 mars 2007. Présidé par le maire, il a pour but d'examiner la situation des familles de mineurs multirécidivants ou qui connaissent un absentéisme scolaire chronique pour leur adresser des recommandations et proposer des mesures d'aide à l'exercice de l'autorité parentale.

Mesures à mettre en œuvre

x Etablir un recensement des communes qui ont créé ce type de structures.

x En liaison avec l'inspecteur d'académie et les forces de sécurité, connaître les secteurs géographiques les plus touchés par l'absentéisme et les mineurs multirécidivants.

x Réaliser un guide méthodologique (sur la base des expériences positives) et favoriser les échanges des bonnes pratiques (création du espace de travail sur le « Système d'information territorial » de la préfecture pour le recueil des expériences et la remontée d'informations).

3. 6 Apprentissage des règles de vie collective et des comportements citoyens

Mesures à mettre en œuvre

- × Continuer les actions initiées dans le cadre du PDPD 2007 – 2009, au profit de nos jeunes citoyens, selon un calendrier défini annuellement entre l'inspection académique et les partenaires associés
 - Prévention des comportements et des propos sexistes par l'association « Les P'tits Egaux »,
 - Respect des acteurs de la sécurité par les forces de l'ordre, les pompiers, le SAMU.
 - Lutte contre les incivilités dans le sport par la mise en place de livrets pédagogiques (à développer avec la DDCCS).
 - Education à la sécurité routière (à développer par la DDT).
- × Favoriser les actions en faveur de la lutte contre la discrimination de toutes sortes.

3. 7 Les dispositions relatives à la lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme de la loi « HPST »

Ces mesures ont notamment pour objectif de protéger la santé de nos jeunes concitoyens en luttant contre l'expérimentation précoce de l'usage du tabac et les pratiques d'alcoolisation, dont celle de l'intoxication aigüe massive dite « binge drinking ».

Les 10 mesures sur l'alcool et les 5 mesures sur le tabac sont jointes en annexes.

Mesures à mettre en oeuvre

- × Déterminer en liaison avec les procureurs de la République d'Annecy, de Bonneville, de Thonon les Bains et les services de l'Etat concernés, des propositions d'actions répressives et préventives, qui permettraient de faire appliquer les termes de la loi.
- × Développer des actions de sensibilisation dans les établissements d'enseignement, tant publics que privés.
 - × Rédiger une circulaire aux maires sur cette problématique en leur rappelant les pouvoirs de police dont ils sont dépositaires, ainsi qu'en leur qualité de président de CLSPD (pour certains d'entre eux) la possibilité de créer un groupe de travail.
 - × Informer les présidents des syndicats professionnels concernés (cafetiers, etc...) des termes de la loi HPST en matière d'alcool et de tabac.
 - × Se rapprocher des associations de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme pour des remontées d'informations sur les campagnes mises en œuvre.
 - × Réaliser, si nécessaire, une mise à jour du « plan départemental contre la drogue et les conduites addictives 2009 - 2011 » au regard des dispositions de la loi « HPST ».
 - × Dans le cadre de la RGPP et plus particulièrement de la création des antennes locales des « Agences régionales de santé », la préfecture de la Haute-Savoie en relation avec la DDCCS prendra attache avec Monsieur le directeur de l'ARS Rhône-Alpes afin de définir les modalités de partenariat avec l'antenne locale du département notamment en ce qui concerne les domaines relatifs à la santé publique (actions de prévention des conduites addictives, etc...).

Plan départemental de prévention de la délinquance

QUATRIEME MOYEN D'ACTION

Mieux protéger les victimes des actes délinquants et améliorer la prévention des violences intra familiales
--

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
QUATRIEME MOYEN D'ACTION		
Mieux protéger les victimes des actes délinquants et améliorer la prévention des violences intra familiales		

4.1 Mieux protéger les victimes des actes délinquants

Mesures à mettre en oeuvre

- × Renouveler, dès l'année 2010, dans les services de police et de gendarmerie (lieux à définir avec le DDSP et le commandant du groupement de gendarmerie) la mise en place d'intervenants sociaux ou de représentants d'associations spécialisées d'aide aux victimes (VIA 74, ASSIJES, SAINT-FRANCOIS, etc...).
- × Réalisation par le service interministériel de la communication d'une campagne d'information sur le numéro d'urgence « 08 victimes ».
- × Réaliser avec les différents acteurs, sous forme d'affichette, une cartographie départementale des différents partenaires entrant dans la prise en charge des victimes, qui serait disponible dans chaque service de police ou de gendarmerie, dans les associations et les tribunaux.

4.2 Mesures spécifiques pour mieux gérer les violences intrafamiliales

La lutte contre les violences intrafamiliales repose sur deux piliers :

1. les actions contre les violences conjugales,
2. la mise en œuvre et le suivi de la loi relative à la Protection de l'enfance du 5 mars 2007, qui permet de renforcer la prévention, d'organiser le signalement des cas de maltraitance et de diversifier les modes de prise en charge des enfants.

4.2.1 Favoriser la prise en charge de la victime

Mesures à mettre en oeuvre

- × Réalisation par le service interministériel de la communication et la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité d'une campagne d'information sur les numéros d'urgence déjà existants, à savoir :
 - le 3919 pour la lutte contre la violence faite aux femmes
 - le 119 pour la protection de l'enfance en danger
- × Définir, avec la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, les besoins en formation des acteurs de terrain (policiers, gendarmes, professionnels de santé, intervenants sociaux, agents chargés de l'accueil), et réaliser annuellement un programme de formation.
- × Favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs, afin d'optimiser la prise en charge des victimes de violences.

4.2.2 Détecter les violences en amont pour mieux prévenir

Mesures à mettre en oeuvre

- × Créer au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance, un groupe de travail sur les « violences intrafamiliales » présidé conjointement par la chargée de mission départementale des droits des femmes et à l'égalité et un représentant du ou des juge des enfants des trois TGI du département.
- × Lors de la réunion (plénière ou sur demande) de chaque CLSPD, intervention de la chargée de mission départementale des droits des femmes et à l'égalité, pouvant conduire à la mise en place d'une cellule de veille sur ce thème.
- × Continuer de transmettre les informations recueillies au conseil général dans le cadre des actions des brigades de protection de la famille (sécurité publique et gendarmerie nationale).

4.2.3 renforcer le suivi et la protection judiciaire des victimes de violences conjugales

Mesures à mettre en oeuvre

- × Poursuite des « mesures d'éviction du conjoint violent » mises en œuvre par chaque procureur de la République (Annecy, Bonneville et, Thonon les Bains), et rédaction d'un rapport annuel sur ces mesures.

Plan départemental de prévention de la délinquance

ANIMATION ET FINANCEMENT

Le conseil départemental de prévention de la délinquance

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Le conseil départemental de prévention de la délinquance		

Le conseil départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes a été créé par arrêté préfectoral.

Présidence

Il est présidé par le préfet de la Haute-Savoie et comprend deux vice-présidents : Monsieur le président du Conseil général et Monsieur le procureur de la République d'Annecy.

Composition

Le conseil départemental se compose de quatre collèges (liste en annexe) répartis comme suit :

1. 1er collège : les représentants des services de l'Etat,
2. 2ème collège : les magistrats,
3. 3ème collège : des représentants des collectivités territoriales,
4. 4ème collège : des représentants d'associations, établissements ou organismes et des personnalités qualifiées, désignés nominativement par le préfet.

Missions

Dans le cadre de ses attributions le conseil départemental :

1. Examine chaque année le rapport sur l'état de la délinquance dans le département, qui lui est adressé par le comité départemental de sécurité ;
2. Examine le projet de plan départemental de prévention de la délinquance pour lequel le conseil rend son avis,
3. Examine le rapport annuel relatif aux actions financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, prévu par la loi,
4. Suit l'activité des conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,
5. Fait toutes propositions utiles aux institutions et organismes publics et privés du département intéressés par la prévention de la délinquance ;
6. Assure la coordination dans le département des actions préventives et répressives des pouvoirs publics à l'encontre des agissements contraires à la loi du 12 juin 2001 susvisée ;
7. Elabore le plan départemental de de lutte contre la drogue et de prévention des conduites addictives ;
8. Elabore des programmes de prévention de la délinquance des mineurs et de lutte contre les violences faites aux femmes et contre la violence dans le sport ;
9. Concourt à l'élaboration des orientations de la politique de sécurité routière dans le département et approuve le plan des actions à mettre en œuvre ;
10. Veille à la réalisation de ces plans et programmes et établit chaque année le bilan de leur mise en œuvre ;
11. Suscite et encourage les initiatives en matière de prévention et d'aide aux victimes ainsi que la mise en œuvre des travaux d'intérêt général dans le département.

Organisation

Dans le cadre de ces travaux, plusieurs formations spécialisées ont été créées, au sein du conseil départemental, et se déclinent par grands domaines d'intervention, à savoir :

- x un comité de pilotage,
- x une formation spécialisée « Prévention de la délinquance et aide aux victimes »
- x une formation spécialisée « Lutte contre la drogue et les conduites addictives »
- x une formation spécialisée « Lutte contre les dérives sectaires »
- x une formation spécialisée « Lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales »
- x une formation spécialisée « Lutte contre l'insécurité routière »

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Le comité de pilotage		

Le comité de pilotage du CDPD est l'organe opérationnel qui assure le suivi des travaux et la coordination des différents groupes de travail.

Présidence

Le comité de pilotage est présidé par le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie.

Composition

Il se compose des membres suivants :

- x Monsieur le procureur de la République d'Annecy ou son représentant,
- x Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant,
- x Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale de Haute-Savoie ou son représentant,
- x Monsieur l'Inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale ou son représentant,
- x Monsieur le directeur de la prévention et du développement social (CG74),
- x Monsieur le chef de cabinet du préfet de la Haute-Savoie,

et en fonction des thèmes abordés, les animateurs des formations spécialisées :

- x Monsieur le chef du bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance de la préfecture pour la « Lutte contre la prévention de la délinquance et aide aux victimes »,
- x Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale pour la « Lutte contre la drogue et les conduites addictives »,
- x Monsieur le chef de cabinet pour la « Lutte contre les dérives sectaires »,
- x Madame la chargée départementale aux droits des femmes et à l'égalité pour la « Lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales »,
- x Monsieur le directeur départemental des territoires pour la « Lutte contre l'insécurité routière ».

Missions

Dans le cadre de ses attributions, le comité de pilotage :

- x Propose la mise à jour annuelle du plan (à l'issue de la réunion du comité départemental de sécurité) lors de la formation plénière du CDPD ,
- x Réalise et valide un tableau de bord départemental des actions financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance,
- x Coordonne l'action des différentes formations spécialisées,
- x Suit l'activité des CLSPD et CISPD,
- x Réalise en relation avec chaque président de formation spécialisée, les rapports de l'année écoulée en ce qui concerne notamment l'utilisation des crédits FIPD et MILDT, qui seront transmis à l'Acisé et au comité interministériel de prévention de la délinquance,

Secrétariat

Le secrétariat du comité de pilotage est assuré par le bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance de la DCSIPC.

Réunions

Un calendrier annuel de réunions est élaboré au début de l'année en cours, sur la base au minimum d'une séance de travail par semestre. La transmission de documents s'effectuera exclusivement par messagerie électronique (calendrier, procès-verbal, etc...).

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Formation spécialisée Prévention de la délinquance et aide aux victimes		

Présidence

La formation spécialisée « prévention de la délinquance et aide aux victimes » est présidée par Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ou son représentant et animée par le chef du bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance de la préfecture.

Animateur

La fonction d'animateur de la formation spécialisée «prévention de la délinquance et aide aux victimes » est assurée par Monsieur le chef du bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance de la préfecture ou son représentant.

Composition

Voir liste jointe en annexe

Missions

Dans le cadre de ses attributions, la formation spécialisée « prévention de la délinquance et aide aux victimes » suit les différentes thématiques relatives à son domaine de compétence (à définir annuellement).

Secrétariat

Le secrétariat de cette formation spécialisée est assuré par le bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance.

Réunions

Les séances de travail de cette formation sont à l'initiative de son président ou sur demande de plusieurs de ses membres. La transmission de documents s'effectuera exclusivement par messagerie électronique (convocations, procès-verbal, etc...).

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Formation spécialisée Lutte contre la drogue et les conduites addictives		

Présidence

La formation spécialisée « lutte contre la drogue et les conduites addictives » est présidée par Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ou son représentant et animée par le directeur départemental de la cohésion sociale.

Animateur

La fonction d'animateur de la formation spécialisée « lutte contre la drogue et les conduites addictives » est assurée par Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale ou son représentant.

Composition

Voir liste jointe en annexe

Missions

Dans le cadre de ses attributions, la formation spécialisée « lutte contre la drogue et les conduites addictives » suit les différentes thématiques relatives à son domaine de compétence (à définir annuellement).

Secrétariat

Le secrétariat de cette formation spécialisée est assuré par la direction départementale de la cohésion sociale.

Réunions

Les séances de travail de cette formation sont à l'initiative de son président ou sur demande de plusieurs de ses membres. La transmission de documents s'effectuera exclusivement par messagerie électronique (convocations, procès-verbal, etc...).

Une copie du procès-verbal de chaque réunion devra être transmis au directeur de cabinet du préfet.

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Formation spécialisée Lutte contre les dérives sectaires		

Présidence

La formation spécialisée « lutte contre les dérives sectaires » est présidée par Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ou son représentant.

Animateur

La fonction d'animateur de la formation spécialisée « Lutte contre les dérives sectaires » est assurée par Monsieur le chef de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ou son représentant.

Composition

Voir liste jointe en annexe

Missions

Dans le cadre de ses attributions, la formation spécialisée « lutte contre les dérives sectaires » suit les différentes thématiques relatives à son domaine de compétence (à définir annuellement).

Secrétariat

Le secrétariat de cette formation spécialisée est assuré par le bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance de la DCSIPC.

Réunions

Les séances de travail de cette formation sont à l'initiative de son président ou sur demande de plusieurs de ses membres. La transmission de documents s'effectuera exclusivement par messagerie électronique (convocations, procès-verbal, etc...).

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Formation spécialisée « Prévention des violences faites aux femmes et intrafamiliales »		

Présidence

La formation spécialisée « Prévention contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales » est présidée par Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ou son représentant.

Animateur

La fonction d'animateur de la formation spécialisée « Prévention contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales » est assurée par Madame la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité

Composition

Voir liste jointe en annexe.

Missions

Dans le cadre de ses attributions, la formation spécialisée « prévention contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales » suit les différentes thématiques relatives à son domaine de compétence (à définir annuellement).

Secrétariat

Le secrétariat de cette formation spécialisée est assuré par Madame la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

Réunions

Les séances de travail de cette formation sont à l'initiative de son président ou sur demande de plusieurs de ses membres. La transmission de documents s'effectuera exclusivement par messagerie électronique (convocations, procès-verbal, etc...).

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Formation spécialisée « Lutte contre l'insécurité routière »		

Présidence

La formation spécialisée « Lutte contre l'insécurité routière » est présidée par Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie ou son représentant.

Animateur

La fonction d'animateur de la formation spécialisée « Lutte contre l'insécurité routière » est assurée par Monsieur le directeur départemental des territoires ou son représentant.

Composition

Voir liste jointe en annexe.

Missions

Dans le cadre de ses attributions, la formation spécialisée « lutte contre l'insécurité routière » suit les différentes thématiques relatives à son domaine de compétence (à définir annuellement).

Secrétariat

Le secrétariat de cette formation spécialisée est assuré par Monsieur le directeur départemental des territoires..

Réunions

Les séances de travail de cette formation sont à l'initiative de son président ou sur demande de plusieurs de ses membres. La transmission de documents s'effectuera exclusivement par messagerie électronique (convocations, procès-verbal, etc...).

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANIMATION ET FINANCEMENT		
Les crédits alloués		

I. Le fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD) instauré par l'article 5 de la loi du 5 mars 2007, est un des outils de mise en œuvre du plan départemental. Il est destiné à favoriser le développement des politiques locales de prévention de la délinquance. Les bénéficiaires du FIPD sont les collectivités territoriales, leurs groupements et les organismes publics ou privés, ainsi que les services de l'Etat.

Seules les actions de prévention de la délinquance compatibles avec les priorités déclinées dans le présent plan pourront bénéficier d'un financement dans le cadre du FIPD.

Critères d'éligibilité:

- ✓ L'action projetée doit s'appuyer utilement sur un diagnostic local ;
- ✓ Priorité sera donnée aux actions inscrites dans les CLS, CLPSD et volet prévention des CUCS (contrat urbain de cohésion sociale) ;
- ✓ Un partenariat financier sera systématiquement privilégié : le FIPD n'intervient qu'en cofinancement d'autres financements publics ou privés ;

Le taux maximum d'intervention financière du FIPD est de :

- ✓ 35% du coût total, plafonné à 80 000€, pour les dépenses en investissement ;
- ✓ 80% du coût total, pour les dépenses en fonctionnement.

Modalités d'attribution :

Dès réception de la circulaire relative aux orientations définies par le secrétariat général du CIPD pour l'exercice en cours, des appels à projets sont transmis à chaque sous-préfet d'arrondissement, ainsi qu'à chaque président de CLSPD ou CISPd de l'arrondissement d'Annecy.

Après étude des projets d'action reçus, le comité de pilotage du CDPD réunit en séance plénière, valide les actions éligibles au titre de ces crédits, édite une décision d'attribution de subvention qu'il transmet pour paiement à la direction départementale de la cohésion sociale (Monsieur David MANGOLD).

II. Les crédits de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie

Monsieur le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie est le chef de projet départemental « drogues et toxicomanie ». Son secrétariat est assuré par la cellule « politiques sociales territoriales » de la direction départementale de la cohésion sociale, qui gère également la dotation allouée au titre de la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILDT).

Chaque chef de projet doit élaborer un programme départemental pluriannuel et interministériel fixant les axes prioritaires à mettre en œuvre dans chaque département au regard des orientations du plan gouvernemental et du contexte local. Ces plans sont assortis chaque année d'un programme d'actions. Une délégation annuelle de crédits de la MILDT permet ainsi aux chefs de projet de donner aux services déconcentrés les outils communs d'information, de communication et de connaissances nécessaires à leur action de lutte contre la drogue.

Critères d'éligibilité

Les actions financées doivent s'intégrer dans le programme d'actions qui concerne les 3 volets de la politique publique à savoir : prévention, prise en charge, application de la loi et lutte contre le trafic.

Modalités d'attribution

Dès réception des orientations ministérielles, la DDCS réalise un appel à projets auprès des différents partenaires associés. Suite à la réception des dossiers, la cellule PST de la DDCS les transmet au comité de lecture pour instruction et avis.

Le comité de pilotage de la formation spécialisée « lutte contre la drogue et les conduites addictives » arrête la liste des actions éligibles au titre de ces crédits, édite une décision d'attribution de subvention.

Plan départemental de prévention de la délinquance
SUIVI ET EVALUATION
Plan départemental et financement

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
SUIVI ET EVALUATION		
Plan départemental et financement		

I. Plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes

Le comité de pilotage du CDPD présidé par le directeur de cabinet du préfet de la Haute-Savoie est chargé du suivi et de la mise en oeuvre des actions inscrites dans ledit plan. Lors de chaque séance de travail, un point de situation est fait sur les diverses actions en cours et celles qui doivent être initiées.

A l'issue de chaque semestre, un bilan des actions menées est adressé par les formations spécialisées au bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance (secrétariat du comité de pilotage).

Puis à la fin de l'exercice, chaque formation spécialisée réalise un bilan complet qu'il transmet au comité de pilotage du CDPD, dans la perspective du rapport global qui sera transmis au secrétariat général du comité de prévention de la délinquance.

Enfin, lors de la séance plénière du conseil départemental, chaque formation spécialisée présentera le bilan de l'année écoulée, ainsi que ses propositions d'actions pour l'année à venir.

II. Financement

II. 1 Fonds interministériel de prévention de la délinquance

Le comité de pilotage du CDPD qui a la charge de valider les actions retenues pour être financées sur les crédits du fonds interministériel de prévention de la délinquance, tient un tableau de bord d'engagement qui est présenté lors de chaque réunion de cette instance. Un échange d'informations régulier (mel) entre la DDCS et le bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance devra être mis en place.

A l'issue de l'exercice (fin d'année), la DDCS adressera un état récapitulatif des sommes engagées à la préfecture puis, lors de la séance plénière du conseil départemental, le comité de pilotage présentera le bilan de l'année écoulée quant à l'emploi des crédits FIPD.

Evaluation :

Tous les bénéficiaires d'une subvention au titre du FIPD, doivent transmettre une évaluation de l'action mise en place, qui fera ressortir les points suivants :

- ✓ Budget définitif de l'action,
- ✓ Outils d'évaluation du dispositif en matière de prévention de la délinquance,
- ✓ Conséquences directes constatées en matière de prévention de la délinquance.

II. 2 Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les toxicomanies

La direction départementale de la cohésion sociale qui a la charge de valider les actions retenues pour être financées sur les crédits « MILDT », tient un tableau de bord d'engagement qui est présenté lors de chaque réunion de cette instance. Comme pour les crédits « FIPD », un échange d'informations (procédure à définir) est à mettre en place entre la DDCS et le comité de pilotage du CDPD.

A l'issue de l'exercice (fin d'année), la DDCS adressera un état récapitulatif des sommes engagées à la préfecture.

Enfin, lors de la séance plénière du conseil départemental, la DDCS présentera le bilan de l'année écoulée quant à l'emploi des crédits MILDT.

Evaluation :

Tous les bénéficiaires d'une subvention au titre de la MILDT, doivent transmettre une évaluation de l'action mise en place, qui fera ressortir les points suivants :

- ✓ Budget définitif de l'action,
- ✓ Outils d'évaluation du dispositif,
- ✓ Conséquences directes constatées.

Plan départemental de prévention de la délinquance

ANNEXES

Liste des membres du conseil départemental

Plan départemental de prévention de la délinquance		Mise à jour	08/04/10
ANNEXES			
Tableau récapitulatif des actions mises en oeuvre en Haute-Savoie			

Action	Libellé	Responsable	Echéance	Observations
1.1	Chaque année après avoir étudié les chiffres de la délinquance (rapport du CDS), préciser si nécessaire par arrêté préfectoral les périmètres dans lesquels tout aménagement ou projet nouveau seront soumis à la réalisation d'une « étude de sécurité publique ».	Préfecture	Réunion CDPD	Après parution du rapport du CDS
1.1	Les élus, selon leur implantation géographique, pourront effectuer une demande d'intervention des référents sureté auprès du commandant de groupement de gendarmerie départementale ou du directeur départemental de la sécurité publique.			Demandes à formuler à la Gendarmerie ou DDSP
1.2	Proposer aux maires des communes les plus touchées par la délinquance de recourir à la vidéo protection (lettres, études sur le terrain des référents sureté, interventions des membres du corps préfectoral, etc...).	Préfecture	En fonction des remontées d'informations	Avec le concours de la DDSP et de la Gendarmerie
1.2	Dans le cadre de la participation de la préfecture aux séances plénières des CLSPD ou CISP, promouvoir la mise en place de ce type d'installation, et ce notamment si les chiffres de la délinquance de la zone sont en hausse.	Préfecture	Séances plénières CLSPD CISP	Avec le concours de la DDSP et de la Gendarmerie
1.2	Promouvoir le développement de ce dispositif auprès des bailleurs sociaux installés sur le département soit dans le cadre de réunions d'informations, par le biais de courriers précisant l'adresse du site internet « vidéo-protection » (Halpades, Alpes Habitat Haute-Savoie, etc...).	Préfecture	Bilan annuel	Avec le concours des présidents de CLSPD - CISP
1.3.1	Dans le cadre de l'état-major de sécurité (EMS), un bilan relatif à la réalisation des diagnostics de sécurité et des actions à entreprendre sera effectué par l'Inspection académique.	Inspection académique	A chaque réunion de l'EMS	
1.3.1	Sur demande formulée auprès de l'IA. et en coordination avec le commandant de groupement de gendarmerie départementale et le directeur départemental de la sécurité publique, participation des services de police et de gendarmerie en qualité de « spécialistes de la sécurité » à « l'équipe mobile de sécurité » mise en place au sein de l'académie et basée à Grenoble. Un bilan des interventions de cette structure dans les établissements de Haute-Savoie sera réalisé par l'inspection académique.	Inspection académique	Bilan annuel	
1.3.1	Une liste des « référents sureté » affectés à chaque établissement devra être réalisée et mise à jour par l'IA avec le concours des services de police et de gendarmerie et transmise à la préfecture.	Inspection académique	Dès que possible	
1.3.1	Monsieur l'Inspecteur d'academie qui participe aux réunions de l'état-major de sécurité, est invité à faire remonter les sites jugés prioritaires et les problèmes rencontrés par les chefs d'établissements.	Inspection académique	A chaque réunion de l'EMS	
1.3.2	Dans le cadre des travaux de chaque CLSPD ou CISP, étudier avec les principaux bailleurs, la mise en place d'un soutien spécialisé aux gardiens d'immeubles, notamment à travers l'expérimentation d'équipes d'appui spécifiquement dédiées.	Présidents de CLSPD – CISP	Bilan annuel	
1.3.2	Développer la médiation sociale par la mise en place de permanence au sein de quartiers sensibles ou difficiles.	Présidents de CLSPD – CISP	Bilan annuel	
1.3.3	Maintenir une équipe de vérificateurs de perception conséquente sur le réseau.	SIBRA	Bilan annuel	
1.3.3	Intégrer la présence de médiateurs dans les bus, principalement aux heures de déplacement des scolaires.	SIBRA	Bilan annuel	
1.3.3	Equiper la totalité du parc des autobus de la SIBRA d'enregistreurs vidéo.	SIBRA	Bilan annuel	

Action	Libellé	Responsable	Echéance	Observations
1.3.4	Définition par les forces de sécurité de nouvelles actions au profit des zones de commerces et d'activité économique.	DDSP Gendarmerie	Bilan annuel	
1.3.4	Pendant toutes les périodes de congés scolaires, renouveler l'opération tranquillité-vacances au profit des habitations particulières (communiqué dans la presse écrite et sur le site internet de la préfecture, intervention sur les radios locales, etc...).	Préfecture / SICOM	A chaque période de vacances scolaires	
1.3.4	Sensibiliser la population du département à ce phénomène délictuel, principalement par les maires et subsidiairement par la sécurité publique et la gendarmerie nationale, aux moyens de campagne de prévention (flyers, presse, éditoriaux communaux).	Maires du département	Bilan annuel	En relation avec la Gendarmerie et DDSP.
1.3.4	Réaliser un premier bilan de la mise en place des deux conventions signées le 31 mars 2009 en Haute-Savoie (BTP et la fédération départementale des entreprises de recyclage).	Préfecture	Date anniversaire convention	En relation avec l'UT DIRECCTE
1.3.4	Etendre ce type de convention à d'autres secteurs d'activités professionnelles (hôteliers, cafetiers et restaurateurs).	Préfecture	Bilan annuel	En relation avec l'UT DIRECCTE
2.1	Chaque procureur de la République près les TGI d'Annecy, Thonon les Bains et Bonneville est susceptible – en fonction des instructions éventuellement reçues par voie de circulaire et en lien avec la préfecture – de proposer aux maires qui en exprimeraient le souhait, la signature d'une convention qui aura pour effet de délimiter le champ de la procédure de rappel à l'ordre et de rappeler les limites des prérogatives du maire et de l'autorité judiciaire.	Maires du département Procureurs de la République	Bilan annuel	Sur demandes des Maires
2.2	Favoriser au sein de chaque CLSPD, sur la base des statistiques de la délinquance de l'année écoulée, la mise en place d'un ou plusieurs groupes de travail sur des thématiques locales spécifiques, qui auraient pour but de favoriser la prévention de la délinquance sur le territoire du CLSPD. Les informations nominatives échangées à cette occasion ne peuvent être communiquées à des tiers.	Présidents de CLSPD ou CISPD	Bilan à la fin du mois de novembre	
2.3	Définir avec les élus et les forces de sécurité, les zones ou bassins du département où les chiffres de la délinquance justifieraient la mise en place de CISPD.	Préfecture	Bilan annuel	Police, Gendarmerie,
2.3	Réunir les maires de l'agglomération d'Annecy et les inciter à mettre en place une stratégie intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance	Préfecture	Bilan annuel	Police, Gendarmerie,
2.4	.Décliner au niveau départemental avec les acteurs locaux une charte déontologique encadrant le partage de l'information nominative dans le respect du secret professionnel.	Conseil Général	Bilan annuel	Police, Gendarmerie, Procureurs
2.5	Dans l'attente de la mise en place d'un correspondant justice-ville auprès des parquets d'Annecy, de Thonon les Bains et de Bonneville, définir en liaison avec chaque parquet quel dispositif pourrait être mis en place pour que le maire soit informé dans les meilleures conditions possibles des infractions causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de sa commune.	Procureurs de la République	Bilan annuel	
2.5	Chaque procureur de la République fera connaître ses besoins en matière de TIG et en offres de mesures de réparation, afin que celles ci puissent être développées au sein des CLSPD.	Procureurs de la République	En fonction des besoins	
2.5	Solliciter les parquets, notamment par le biais des EMS, pour qu'ils informent les maires à leur demande lorsqu'une peine d'interdiction de séjour est prescrite.	Préfecture	Lors des réunions de l'EMS	
2.6	Des statistiques sont disponibles sur la délinquance en Haute-Savoie sur le site internet de la préfecture www.haute-savoie.pref.gouv.fr rubrique sécurité.	Préfecture		En liaison avec le SDSIC
2.6	Sur le site internet du comité interministériel de prévention de la délinquance sont disponibles des « guides pratiques ».		Sans objet	

Action	Libellé	Responsable	Echéance	Observations
2.6	Pour favoriser un meilleur échange entre les différents partenaires, mise en place d'une liste de référents au sein de la préfecture des CLSPD et CISPD et des cinq formations spécialisées du CDPD.	Préfecture	Mise à jour à chaque modification	Plan départemental de prévention de la délinquance
2.6	Création d'un espace de travail sur le site « Territorial 74 » entre la préfecture (BSIPD) et les acteurs locaux (CLSPD ou CISPD).	Préfecture	Bilan annuel	En liaison avec le SDSIC
3	Créer au sein de chaque CLSPD ou CISPD, un groupe de travail et d'échange d'information spécialement délié à la délinquance des mineurs.	Présidents de CLSPD – CISPD	Bilan annuel	
3.1	L'inspecteur d'académie devra rappeler dans une circulaire adressée aux maires du département les conditions dans lesquelles ils sont destinataires des informations relatives à l'absentéisme scolaire.	Inspection académique	Bilan annuel	
3.1	Les suites données par l'ensemble des partenaires concernés, devront obligatoirement comprendre : le suivi individualisé d'un jeune en rupture scolaire et l'accompagnement social de la famille.	Inspection académique	Bilan annuel	En relation avec DDCS, Conseil général et Procureurs
3.1	Suites de la réalisation d'un internat de réussite éducative pouvant accueillir une centaine d'adolescents de 11 à 16 ans.	DDCS	Bilan annuel	
3.1	Réactiver les « groupes opérationnels d'actions locales de sécurité » (GOALS) d'Annecy et d'Annemasse.	Inspection académique	Bilan annuel	CLSPD Annecy, CISPD Annemasse
3.2	Définir avec les services concernés (PJJ, services pénitentiaires, juges d'application des peines), les alternatives qui existent déjà en Haute-Savoie, en ce qui concerne l'insertion professionnelle pour les jeunes qui font l'objet d'une décision judiciaire (à distinguer des mesures et peines proprement dites).	DDPJJ	Bilan annuel	
3.2	Définir avec ces mêmes services, un programme de développement de ces alternatives.	DDPJJ	Bilan annuel	
3.3	Définir avec les autorités judiciaires concernées et les services de sécurité, s'il existe en Haute-Savoie des quartiers ou zones nécessitant la mise en place du trinôme judiciaire.	DDPJJ	Bilan annuel	En liaison avec Procureurs et Forces de l'ordre
3.3	Cette problématique pourrait également être abordée lors des réunions de l'EMS présidée conjointement par le préfet et le procureur de la république d'Annecy avec la présence des deux autres procureurs (Bonneville et Thonon les Bains).	Etat-major de sécurité	Réunions de l'EMS	
3.3	Les stages de citoyenneté qui sont développés sur les 3 juridictions (Annecy, Bonneville et Thonon les Bains), à raison de deux stages par an et par secteur, sont des outils précieux pour les services de la PJJ pour travailler avec des collectifs de jeunes ayant fait l'objet de cette décision judiciaire et les différents partenaires. Il conviendrait donc de faire des points d'actualité réguliers afin de maintenir la mobilisation des différents partenaires.	DDPJJ	Bilan annuel	
3.4	Mise en oeuvre en 2010, du protocole départemental relatif au recueil, traitement et évaluation des informations préoccupantes relatif à l'enfance en danger.	Conseil général	Bilan annuel	
3.4	Informations des administrés par les maires (coordonnées téléphoniques ou adresse du site internet : www.reaap74.fr) de l'existence du réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents de Haute-Savoie (REAAP74) co-piloté par la direction départementale de la cohésion sociale, la direction de la prévention et du développement social du CG74 et la caisse d'allocations familiales.	DDCS	Bilan annuel	
3.4	Création d'un comité départemental de la parentalité, présidé par le préfet, avec la CAF, le CG74 et l'ensemble des associations concernées, plus particulièrement chargé de la coordination des différents dispositifs mis en place.	DDCS	Dès la parution du décret	Avec les partenaires concernés

Action	Libellé	Responsable	Echéance	Observations
3.4	Consolider les brigades de protection de la famille (BPF) composées de gendarmes et de policiers référents « violences conjugales - VIF » déjà mises en place au sein de chaque zone (police et gendarmerie). Chaque service (DDSP et gendarmerie nationale) réalisera un schéma d'organisation départemental.	Police Gendarmerie	Bilan annuel	
3.5	Etablir un recensement des communes qui ont créé ce type de structure (CDDF).	Préfecture	Bilan annuel	
3.5	En liaison avec l'inspecteur d'académie et les forces de sécurité, connaître les secteurs géographiques plus touchés par l'absentéisme et les mineurs multiréitérants.	Inspection académique	Bilan annuel	Lors des réunions de l'EMS
3.5	Réaliser un guide méthodologique (sur la base des expériences positives) et favoriser les échanges des bonnes pratiques.	Préfecture	Bilan annuel	
3.6	Continuer les actions initiées dans le cadre du PDPD 2007 – 2009, au sein de nos jeunes citoyens selon un calendrier défini annuellement entre l'inspection académique et les partenaires associés : <ul style="list-style-type: none"> ✕ Prévention des comportements et des propos sexistes par l'association « Les Ptitis Egaux », ✕ Respect des acteurs de la sécurité par les forces de l'ordre, les pompiers, le SAMU. ✕ Lutte contre les incivilités dans le sport par la mise en place de livrets pédagogiques (DDCS). ✕ Education à la sécurité routière. 	Préfecture	Bilan annuel	En liaison avec les différents partenaires, notamment : DDCS DDT Police Gendarmerie
3.6	Favoriser les actions en faveur de la lutte contre la discrimination de toutes sortes.	Procureurs de la République	Bilan annuel	En liaison avec le correspondant de la HALDE Haute-Savoie
3.7	Déterminer en liaison avec les procureurs de la République d'Annecy, de Bonneville, de Thonon les Bains et les services de l'Etat concernés, des propositions d'actions répressives et préventives qui permettraient de faire appliquer la loi.	Etat-major de sécurité	Lors des réunions de l'EMS	
3.7	Développer des actions de sensibilisation dans les établissements d'enseignement tant publics que privés.	Inspection académique	Bilan annuel	
3.7	Rédiger une circulaire aux maires sur cette problématique en leur rappelant les pouvoirs de police dont ils sont dépositaires, ainsi qu'en leur qualité de président de CLSPD (pour certains d'entre eux) de la possibilité de créer un groupe de travail.	Préfecture / CLSPD – CISPD	Bilan annuel	
3.7	Informers les présidents des cafetiers et autres boites de nuit et bureaux de tabac des termes de la loi « HPST ».	Préfecture	Bilan annuel	
3.7	Se rapprocher des associations de lutte contre l'alcoolisme et le tabagisme pour des remontées d'informations sur les campagnes mises en oeuvre.	DDCS	Bilan annuel	
3.7	Réaliser si nécessaire, une mise à jour du plan départemental de lutte contre la drogue et les conduites addictives 2009 – 2011 au regard des dispositions de la loi HPST.	DDCS	Bilan annuel	
3.7	Dans le cadre de la RGPP et plus particulièrement de la création des antennes locales des « Agences régionales de santé », la préfecture de la Haute-Savoie en relation avec la DDCS prendra attache avec Monsieur le directeur de l'ARS Rhône-Alpes afin de définir les modalités de partenariat avec l'antenne locale du département notamment en ce qui concerne les domaines relatifs à la santé publique (actions de prévention des conduites addictives, etc...).	Préfecture / DDCS	Bilan annuel	
4.1	Renouveler dès l'année 2010, dans les services de police et de gendarmerie (lieux à définir avec le DDSP et le commandant du groupement de gendarmerie) la mise en place d'intervenants sociaux ou de représentants d'associations spécialisées d'aide aux victimes (VIA 74, ASSIJES, SAINT-FRANCOIS, etc...).	Police Gendarmerie	Bilan annuel	Au sein du GGD74 et des 3 CSP

Action	Libellé	Responsable	Echéance	Observations
4.1	Réalisation par le service interministériel de la communication, d'une campagne d'information sur le numéro d'urgence « 08 victimes ».	Préfecture / SICOM	Bilan annuel	En relation avec : BSIPD DDCS DDT
4.1	Réaliser avec les différents acteurs sous forme d'affichette, une cartographie départementale des différents partenaires entrant dans la prise en charge des victimes, qui serait disponible dans chaque service de police gendarmerie associations et tribunaux.	Préfecture / SICOM	Bilan annuel	En relation avec : BSIPD DDCS DDT
4.2.1	Réalisation par le service interministériel de la communication et la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, d'une campagne d'information sur les numéros d'urgence déjà existants, à savoir : x le 3919 pour la lutte contre la violence faite aux femmes x le 119 pour la protection de l'enfance en danger	Préfecture / SICOM	Bilan annuel	En relation avec : BSIPD DDCS DDT
4.2.1	Définir avec la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité, les besoins en formation des acteurs de terrain (policiers, gendarmes, professionnels de santé, intervenants sociaux, agents chargés de l'accueil), et réaliser annuellement un programme de formation.	DDCS	Bilan annuel	
4.2.1	Favoriser l'échange d'informations entre les différents acteurs, afin d'optimiser la prise en charge des victimes de violences.	Préfecture	Bilan annuel	
4.2.2	Créer au sein du conseil départemental de prévention de la délinquance, un groupe de travail sur les « violences intrafamiliales » présidé conjointement par la chargée de mission départementale des droits des femmes et à l'égalité et un représentant du ou des juge des enfants des trois TGI du département.	DDCS	Bilan annuel	
4.2.2	Lors de la réunion (plénière ou sur demande) de chaque CLSPD, intervention de la chargée de mission départementale des droits des femmes et à l'égalité, pouvant conduire à la mise en place d'une cellule de veille sur ce thème.	DDCS	Séances plénières des CLSPD - CISPD	
4.2.2	Continuer de transmettre les informations recueillies au conseil général dans le cadre des actions des brigades de protection de la famille (sécurité publique et gendarmerie nationale).	Police Gendarmerie	Bilan annuel	
4.2.3	Poursuite des « mesures d'éviction du conjoint violent » animées par chaque procureur de la République (Annecy, Bonneville et Thonon les Bains) et établissement d'un rapport annuel sur ces mesures.	Procureurs de la République	Bilan annuel	

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
Tableau des référents et animateurs en matière de « prévention de la délinquance »		

<u>Organisme</u>	<u>Référent</u>	<u>Coordonnées</u>
Préfecture de la Haute-Savoie Bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance	<u>Chef de bureau:</u> Olivier LABOUREY <u>Section ordre public et prévention de la délinquance:</u> Didier SABORIT Grégory BOUVIER	
Animateur de la formation spécialisée « Prévention de la délinquance et aide aux victimes »	Voir référents du BSIPD	
Animateur de la formation spécialisée « Lutte contre la drogue et les conduites addictives »	Direction départementale de la cohésion sociale David MANGOLD cellule « politiques sociales territoriales »	
Animateur de la formation spécialisée « Lutte contre les dérives sectaires	Préfecture de la Haute-Savoie Chef de cabinet François AYMA Catherine MERCKX chef du bureau des affaires générales et politiques	
Animateur de la formation spécialisée « Lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales »	Direction départementale de la cohésion sociale Chrystel CALLIES de SALLIES chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	
Animateur de la formation spécialisée « Lutte contre l'insécurité routière »	Direction départementale des territoires Sandrine LEJEUNE coordinatrice sécurité routière	
CLSPD d'Annecy	Cédric GAC	
CLSPD de Cran-Gevrier	Véronique MEGARD	
CLSPD de Meythet	Yannick BERIA	
CLSPD de Rumilly	Alain FOLMER	

<u>Organisme</u>	<u>Référent</u>	<u>Coordonnées</u>
CLSPD de Seynod	Françoise CAMUSSO	
CLSPD de Marnaz	Loïc HERVE	
CLSPD de Passy	Gilles PETIT-JEAN	
CLSPD de Sallanches	Georges MORAND	
CLSPD de Scionzier	Maurice GRADEL	
CLSPD de Cluses	Jean-Claude LEGER	
CLSPD de La Roche sur Foron	Michel THABUIS	
CLSPD de Saint Julien en Genevois	Anne BLANC	
CLSPD d'Annecy le Vieux	Jean-Marc RABINE	
CLSPD de Chamonix Mont-Blanc	Jean-Michel BOUTEILLE Emmanuelle DORIZON	
CISPD d'Annemasse – Les Voirons - agglomération	Sébastien DENJEAN	
CISPD du Bassin de Thonon les Bains	Mama ANNE SARR	
CISPD de la communauté de communes Faucigny Glières	Stéphane VALLI	

Plan départemental de prévention de la délinquance					Mise à jour		08/04/10	
ANNEXES								
Liste des membres du conseil départemental								
Collège	COMPOSITION	Formation plénière	Comité de pilotage	Prévention de la délinquance	Lutte contre la drogue et les conduites addictives	Lutte contre les dérives sectaires	Lutte contre les violences faites aux femmes et intrafamiliales	Lutte contre l'insécurité routière
Président	Préfet de la Haute-Savoie	1						
Vice-président	Président du Conseil général	1						
Vice-président	Procureur de la République d'Annecy	1	1	1	1	1	1	1
1er collège : représentants des services de l'Etat	Sous-préfets d'arrondissements	4		4	4	4	4	4
	Directeur de cabinet du préfet	1	1	1	1	1	1	1
	Directeur départemental de la sécurité publique	1	1	1	1	1	1	1
	Colonel, commandant le groupement de gendarmerie	1	1	1	1	1	1	1
	Directeur départemental du renseignement intérieur	1				1		
	Chef du service départemental de l'information générale	1				1		
	Chef de l'antenne de police judiciaire des deux Savoie	1				1		
	Directeur des douanes du Léman	1			1	1		
	Inspecteur d'académie	1	1	1	1	1	1	1
	Directeur départemental de la cohésion sociale	1	1	1	1	1	1	1
	Directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse	1		1	1	1	1	
	Directeur départemental des affaires sanitaires et sociales	1		1	1	1	1	
	Directeur départemental des services fiscaux	1				1		
	Directeur départemental des territoires	1	1			1	1	1
	Unité Territoriale « DIRECTE »	1		1		1	1	
	Directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)	1		1	1		1	
	Coordinateur sécurité routière	1		1	1			1
	Chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité	1	1	1			1	
	Chef de cabinet	1	1					
	Chef du bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance	1	1	1			1	
2ème collège : magistrats	Procureurs de la République de Bonneville et de Thonon les Bains	2		2	2	2	2	2
	Présidents des TCI	3		3		3	3	
	Juges de l'application des peines	3		3				
	Juges des enfants	2		2				
	Juges aux affaires familiales	2					2	
3ème collège : représentants des collectivités territoriales	Membres du Conseil général	3		3		2	1	
	Présidents des CLSPD et CISPD	17		17	3			
	Directeur général des services du Conseil général	1		1				
	Directeur de la prévention et du développement social (CG74)	1	1	1			1	
	Directeur de la protection de l'Enfance (CG74)	1		1				
	Directeur de la voirie et des transports							1
	Président de la Caisse d'allocations familiales (CAF)	1					1	
	Directeur de la Caisse primaire d'assurances maladie (CPAM)	1			1		1	
	Directeur de la Mutualité sociale agricole (MSA)	1					1	
	Association prévention Mont-Blanc	1		1				
4ème collège : représentants des organismes, associations et personnalités qualifiées	Prévention "Le Village du Fier"	1		1				
	Association " Passage"	1		1				
	Chambre de Commerce et d'Industrie	1		1				
	Association départementale HLM	1		1				
	Délégué du personnel réseau urbain d'Annecy	1		1				
	Association dépt d'aide aux victimes	1		1				
	Association le "Lac d'argent"	1		1				
	Pdt Association ASSIJES	1		1			1	
	Pdt Association VIA 74	1		1			1	
	Espaces Femmes Geneviève D	1					1	
	Centre d'information féminin et familial (CIEF-CIDF)	1					1	
	Foyer d'accueil féminin « La traverse »	1					1	
	Foyer du Léman	1					1	
	CHRS Aries	1					1	
	La Passerelle	1					1	
Les Bartavelles	1					1		
Femmes solidaires	1					1		
MDEF Les Lauriers	1					1		
ALAP	1					1		
Union départementale des associations familiales (UDAF)	1					1		
Pdt de l'Association de défense des familles des 2 Savoie	1					1		
Délégation régionale du centre d'éducation et d'action contre les manipulations mentales	1					1		
Bâtonniers de l'ordre des avocats des 3 barreaux du département	3						3	
Président du Conseil de l'ordre des médecins	1					1	1	
Chef du service des urgences (CHRA, Hôpitaux du Mont-Blanc, Hôpital du Léman et CHAB)	4						4	
TOTAL DE L'ENSEMBLE DES MEMBRES		95	11	60	21	30	49	14

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
L'évolution de la délinquance dans le département		

BILAN DEPARTEMENTAL DE L'ANNEE 2009

ANNEES 2007 à 2009

		2007	2008	2009	EVOLUTION 2008/2009
DELINQUANCE GENERALE	FAITS CONSTATES	38 251	38 598	38 065	-1,38%

DELINQUANCE DE PROXIMITE	vols à main armée	24	37	54	+45,95%
	vols avec violence	437	412	435	+5,58%
	vols par effraction	4 129	3 326	3 706	+11,43%
	vols à la tire	928	631	671	+6,34%
	vols de véhicules et véhicules de transport avec frêt	1 341	1 188	1 030	-13,30%
	vols à la roulotte et d'accessoires	4 151	3 162	3 533	+11,73%
	vols de véhicules 2 roues motorisés	808	783	786	+0,38%
	dégradations et destructions (sauf incendies et att.)	3 536	3 294	2 429	-26,26%
	TOTAL	15 354	12 833	12 644	-1,47%
F.C.V.P./F.C.		40,14%	33,25%	33,22%	

VIOLENCES CONTRE LES PERSONNES	ATTEINTES VOLONTAIRES A L'INTEGRITE PHYSIQUE	3 299	3 556	3 559	+0,08%
	<i>dont violences physiques non crapuleuses</i>	<i>2 069</i>	<i>2 273</i>	<i>2 285</i>	<i>+0,53%</i>
	<i>dont violences physiques crapuleuses</i>	<i>478</i>	<i>477</i>	<i>519</i>	<i>+8,81%</i>
	<i>dont menaces de violences</i>	<i>535</i>	<i>584</i>	<i>551</i>	<i>-5,65%</i>
	<i>dont violences sexuelles</i>	<i>217</i>	<i>222</i>	<i>204</i>	<i>-8,11%</i>

ACTION DES SERVICES	IL S	1 904	2 493	2 512	+0,76%
	Délits à la police des étrangers	1 486	1 705	1 778	+4,28%

ESCROQUERIES ET INFRACTIONS ECONOMIQUES ET FINANCIERES	3 220	4 386	4 542	+3,56%
---	--------------	--------------	--------------	---------------

ACTIVITE JUDICIAIRE	faits élucidés	14 249	16 334	15 840	-3,02%	
	taux d'élucidation	37,25%	42,32%	41,61%		
	mis en cause	11 544	13 490	13 176	-2,33%	
	gardes à vue	4 847	5 670	5 740	+1,23%	
	mineurs	1 764	2 122	2 060	-2,92%	
mineurs / M.E.C.	15,28%	15,73%	15,63%			

Analyse des données départementales

Le bilan départemental de l'année 2009 se caractérise par l'analyse des cinq indicateurs (délinquance générale, délinquance de proximité, violences contre les personnes, escroqueries et infractions économiques et financières et délinquance des mineurs).

Délinquance générale	Très légère baisse (-1,38%) par rapport aux données de l'année précédente. Baisse plus prononcée en zone police qu'en zone gendarmerie.
Délinquance de proximité	Très légère baisse (-1,47%) par rapport aux données de l'année 2008. Cependant, il est à noter que cet indicateur est en augmentation de plus de 6% en zone gendarmerie alors qu'il baisse de plus de 13% en zone police. Par ailleurs, au sein des infractions composant cet indicateur, la plupart des vols aggravés connaissent des hausses sensibles.
Violences contre les personnes	Stabilité (+0,08%) Toutefois, si une légère baisse est constatée en zone gendarmerie, une légère augmentation des atteintes volontaires à l'intégrité physique s'opère en zone police. Par ailleurs, au sein de cet indicateur, les violences physiques crapuleuses enregistrent une hausse proche de 9%.
Délinquance des mineurs	La délinquance juvénile enregistre une baisse de 2,92% par rapport à l'année 2008 et les mineurs représente 15,63% des mis en cause contre plus de 18% au niveau national. Si la proportion des mineurs dans le nombre total des mis en cause reste toutefois stable par rapport aux années précédentes (environ 15%), cette baisse du nombre de mineurs mis en cause en 2009 (2060) est à souligner dans la mesure où l'année 2008 avait connu une hausse de 20,29% (2122).

Nouveaux dispositifs mis en place en 2009

Création de l'état-major départemental de sécurité

Afin de lutter plus efficacement contre la délinquance et notamment contre ses nouvelles formes (phénomènes de bandes, violences dans les établissements scolaires, criminalité liée au trafic de drogue et d'armes), il a été institué au plan local – circulaire du 8 juin 2009 – un état-major de sécurité (EMS) placé sous l'autorité conjointe du préfet et du procureur de la République près le TGI d'Annecy.

L'EMS se compose des membres énumérés ci-après ou de leurs représentants :

- ✓ le directeur départemental de la sécurité publique
- ✓ le commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Haute-Savoie
- ✓ l'inspecteur d'académie, directeur des services départementaux de l'Education nationale
- ✓ le directeur régional des douanes du Léman
- ✓ le directeur régional des douanes de Chambéry
- ✓ le directeur des services fiscaux

Les procureurs de la République près les Tribunaux de grande instance de Bonneville et de Thonon-les-Bains participent de droit aux séances de travail de l'état-major de sécurité.

Cet organisme a pour mission :

- ✓ d'étudier les statistiques de l'activité des services de police et de gendarmerie d'une part, de la justice d'autre part, afin de définir les objectifs en matière de lutte contre la délinquance ;
- ✓ de définir des mesures à mettre en œuvre pour faire baisser la délinquance dans le département et notamment en ce qui concerne :
 - x la lutte contre les cambriolages
 - x la lutte contre le trafic de stupéfiants
- ✓ de mobiliser l'ensemble des acteurs étatiques sur des objectifs clairs;

- ✓ d'analyser et d'évaluer périodiquement les résultats, de rendre compte de son activité et de transmettre sous le double timbre « Préfet - Procureur » des statistiques aux ministères de l'Intérieur et de la Justice.

Adoption des plans d'action police / gendarmerie de lutte contre la délinquance

En application de la circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 3 septembre 2009, chaque directeur départemental de sécurité publique et chaque commandant de groupement de gendarmerie départementale a établi un « plan d'action » présentant les mesures opérationnelles qu'il convenait de mettre en oeuvre afin de lutter efficacement contre les infractions en hausse observées sur leur territoire.

Pour ce qui concerne la Haute-Savoie, les plans d'action ont été présentés lors de la réunion de l'EMS du 30 septembre 2009.

Il est ressorti des diagnostics de sécurité effectués, la priorité et la problématique suivantes :

- ✓ la lutte contre la délinquance d'appropriation,
- ✓ la problématique de la réitération.

Création de la cellule anti cambriolages

Afin de lutter efficacement contre les cambriolages – en hausse au cours de l'année écoulée – une cellule anti-cambriolage (CAC) a été créée en Haute-Savoie en application de la circulaire ministérielle du 14 septembre 2009 relative à la création et au fonctionnement des cellules anti-cambriolages. Cette CAC s'organise comme suit :

I. Composition

Conformément à la circulaire du 14/09/09, la cellule anti-cambriolage est composée de l'officier de l'état-major en charge de la coordination judiciaire de la direction départementale de sécurité publique (DDSP) et de l'officier adjoint du commandant de groupement de gendarmerie départementale de la Haute Savoie (GGD74) chargé de la police judiciaire (OAPJ) et d'un représentant de l'unité judiciaire départementale de la gendarmerie (UJDG 74).

Les cambriolages constatés étant principalement le fait d'une délinquance itinérante, facilitée par les possibilités de déplacement qu'offrent les grands axes de la Haute-Savoie, les coopérations, interdépartementale et binationale (avec la Suisse notamment), vont également être renforcées dans ce domaine.

II. Missions

La cellule anti-cambriolages et ses déclinaisons locales se sont fixées pour objectifs :

- x d'échanger en temps réel les informations relatives aux vols avec effraction et de mettre en commun les cartographies des faits constatés et des axes empruntés par les délinquants ;
- x d'analyser les modes opératoires et de suivre les délinquants connus pour ce type d'infractions; afin d'arrêter de nouvelles propositions d'action en termes de surveillance générale et d'adapter en réel le plan départemental d'action.

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
CLSPD et CISPD		

Le département de la Haute-Savoie compte à ce jour 17 conseils locaux ou intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance créés (14 CLSPD et 3 CISPD – voir tableau ci dessous), dont 15 structures déjà installées.

1- LISTE DES CLSPD ou CISPD créés , installés – en fonctionnement :
(conseil local ou intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance)

NOM	Création	Installation	L/I*	Nbre habitants	Zones
ANNECY	04/11/02	03/02/03	L	52 100	ZP
CRAN GEVRIER	02/12/02	17/03/03	L	17 241	ZP
MEYTHET	14/06/04	23/06/04	L	8 400	ZG
RUMILLY	14/11/02	20/11/03	L	13 211	ZG
SEYNOD	20/01/03	12/03/03	L	17 970	ZG
MARNAZ	22/06/06	25/09/06	L	5 224	ZG
PASSY	21/12/06	Fin 2007	L	11 650	ZG
SALLANCHES	11/04/03	22/04/04	L	16 062	ZG
SCIONZIER	26/06/06	19/10/06	L	6 664	ZG
CLUSES	10/12/07	10/12/07	L	18 337	ZG
LA ROCHE SUR FORON	28/11/07	28/11/07	L	10 154	ZG
ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION	06/11/02	01/04/04	I *	75 807	ZP
ST JULIEN EN GENEVOIS	16/03/06	19/11/07	L	11 281	ZG
BASSIN DE THONON-LES-BAINS	01/10/03	08/12/03	I *	54 500	ZP/ZG
ANNECY LE VIEUX	13/02/09	14/10/09	L	21 000	ZG

(* I communes du bassin de Thonon : Allinges, Anthy, Evian, Margencel, Marin, Maxilly, Neuvecelle, Publier, Thonon et Sciez)

(*I communes d'Annemasse agglo : Ambilly, Annemasse, Bonne, Cranves Sales, Etrembières, Gaillard, Juvigny, Lucinges, Machilly, St Cergues, Vétraz-Monthoux, Ville la Grand)

2- LISTE DES CLSPD ou CISPD créés – en cours d'installation :

NOM	Création	Installation	L/I*	Nbre habitants	Zones
CC FAUCIGNY GLIERES (Bonneville)	27/01/06	En cours	I *	17 475	ZG
CHAMONIX	24/11/06	En cours	L	9 514	ZG

(I * : communes membres de la CCFG : Ayze, Bonneville, Brizon, Contamine/Arve, Pt Bornand les Glières et Vougy)

3 Contrats urbains de cohésion sociale (CUCS) sont également installés :

1 – CUCS de l'agglomération annemassienne ;

2 – CUCS de Thonon les Bains;

3 – CUCS de la Moyenne Vallée de l'Arve : Bonneville, Cluses, Marignier, Marnaz, La Roche/Foron, St Pierre en Faucigny et Scionzier)

3 – PERSPECTIVES D'EVOLUTION ENVISAGEES

Favoriser la création de conseils intercommunaux en regroupant plusieurs CLSPD actuellement installés notamment pour les communes déjà constituées en agglomérations, afin d'être en mesure de mettre en place une politique de prévention de la délinquance plus adaptée aux bassins de délinquance.

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
Actions financées au titre du FIPD année 2007 - 2009		

Bilan d'emploi des trois dernières années

L'analyse du tableau ci-dessous démontre que le pourcentage des crédits affectés à l'axe 4 du « Plan départemental de prévention de la délinquance 2007 - 2009 » (vidéo protection...) est le seul qui soit en augmentation depuis 2 ans et ce au profit des autres actions qui sont en baisse.

Les bénéficiaires :

Peuvent être financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance, les actions conduites par l'Etat, les collectivités territoriales, leurs groupements ou un organisme public ou privé et les associations, dans la mesure où elles s'inscrivent dans le cadre d'un **plan d'actions partenarial** (recherche systématique d'un cofinancement et projets décidés en CLSPD).

Les orientations :

- ✓ Les actions doivent répondre aux priorités fixées dans le PDPD ;
- ✓ Elles doivent s'inscrire dans un cadre partenarial (CLSPD, CLS, volet prévention des CUCS) ;
- ✓ Priorité est donnée à la vidéo protection, avec raccordement des centres de supervision urbaine aux commissariats ou brigades de gendarmerie.

Les restrictions d'intervention du fonds :

- ✓ Il ne peut servir à l'achat d'équipements des services de l'Etat ;
- ✓ Intervention que de manière exceptionnelle et dérogatoire dans les domaines de la drogue et de la prévention routière, qui peuvent être financés par des crédits MILDT ou du PDASR ;
- ✓ Une même action ne peut bénéficier à la fois du FIPD et d'une autre source de financement de l'Etat, s'agissant d'autres lignes budgétaires de l'ACSÉ ;
- ✓ le libellé des actions doit être précis et répondre à la nomenclature ACSÉ.

Critères d'attribution pour ce qui concerne la vidéosurveillance :

Les projets de vidéo protection sont éligibles au fonds à la double condition de :

- ✓ justifier de l'intérêt opérationnel du dispositif en termes de sécurité ;
- ✓ présenter une installation de qualité technique conforme à l'arrêté du 3 août 2007.

Mesures d'éviction du conjoint violent :

Le financement est conditionné au fait que la mesure d'éloignement intervient sur proposition des forces de l'ordre dans le cadre d'un dispositif arrêté en concertation avec les procureurs de la République.

Postes de coordonnateurs :

Le FIPD peut intervenir pour soutenir l'ingénierie et l'animation des politiques locales de prévention en prenant en charge une partie de la rémunération des personnels employés par les collectivités locales pour assurer la coordination d'un CLS ou d'un CLSPD, sans dépasser les 50% du coût du poste.

Actions relatives à l'accompagnement parental au titre du FIPD :

Ne peuvent bénéficier du fonds que les actions en lien avec le conseil des droits et devoirs des familles. Sont exclues du financement, les actions menées par le réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (REAAP) ainsi que celles relevant des PRE (programme de réussite éducative) ou s'inscrivant dans le champ de compétence des conseils généraux.

Les Maisons de la justice et du droit – Point d'accès au droit :

Ces actions ne peuvent être financées par le FIPD sauf dans des cas exceptionnels et justifiés par des situations particulières notamment dans des sites hors CUCS. Des points d'accès au droit en milieu pénitentiaire sont en revanche éligibles au FIPD.

BILAN D'EMPLOI DES CREDITS FIPD DES TROIS DERNIERES ANNEES 2007 - 2009

AXE du PDPD	Libellé de l'action	2007	% de l'enveloppe totale 2007	2008	% de l'enveloppe totale 2008	2009	% de l'enveloppe totale 2009	Evolution 2007/2008	Evolution 2008/2009
Axe 1	Encadrer les familles en difficulté et les mineurs fragiles	135 300 €	29%	79 795 €	18%	30 500 €	9%	↘	↘
1.1	Accompagnement des familles	13 000 €							
1.2	Apprentissage des règles de vie collective et des comportements citoyens	22 800 €		38 020 €		15 000 €			
1.3	Actions de prévention de proximité	99 500 €		41 775 €		15 500 €			
Axe 2	Adapter la réponse scolaire aux élèves en difficulté personnelle ou sociale	0 €	0%	0 €	0%	0 €	0%	→	→
2.1	Lutte contre l'absentéisme								
2.2	Internat de réussite éducative								
Axe 3	Moduler la réponse judiciaire	96 105 €	20%	127 500 €	29%	71 000 €	21%	↗	↘
3.1	Assistance aux victimes	33 200 €		37 000 €		29 500 €			
3.2	Lutte contre les violences conjugales	36 405 €		36 500 €		33 500 €			
3.3	Alternative à la privation de liberté								
3.4	Prévention de la récidive			47 500 €		8 000 €			
3.5	Lutte contre les conduites addictives	26 500 €		6 500 €					
Axe 4	Organiser la protection du cadre de vie	241 500 €	51%	217 608 €	49%	225 500 €	67%	↘	↗
4.1	Médiation	1 500 €		12 640 €		2 000 €			
4.2	Prévention situationnelle	240 000 €		204 968 €		223 500 €			
4.3	Rendre les jeunes acteurs de leur propre sécurité								
Axe 5	Modalités de mise en oeuvre et de suivi	0 €	0%	16 500 €	4%	7 400 €	2%	↗	↘
5.1	Animation et suivi			16 500 €		7 400 €			
	Montant de la subvention	472 905 €		441 403 €		334 400 €			

Plan départemental de prévention de la délinquance		Mise à jour	08/04/10
ANNEXES			
Actions financées au titre de la MILDT 2009			

structure support de l'action	objectifs recherchés	public bénéficiaire	financement MILDT	Financement complémentaire	bilan
Lycée Someiller Annecy	proposition d'un séjour de rupture à des jeunes repérés comme consommateurs de produits psycho-actifs	pour favoriser une prise de conscience des lycéens	1950	0	
Collège des Allobroges La Roche Sur Foron	sensibilisation des élèves par tranche d'âge autour de thématiques liées à la santé et la prévention tabac ; sexualité...	collégiens	300	750	
Collège Lachenal Faverges	mise en place d'un théâtre forum pour l'ensemble des classes de 3ème pour les interroger sur la consommation d'alcool	collégiens	150	0	
Commune d'Annecy	Prévenir les usages de produits psycho-actifs et sur les risques liés à ces usages auprès de jeunes participant aux événements festifs organisés sur la commune	jeunes	1000	47910	
Commune de Rumilly	mise en place d'outils interactifs pour sensibiliser aux conduites addictives auprès de jeunes, parents et enseignants des établissements secondaires	Élèves ; parents ; enseignants	1000	506	
Commune de Seynod	sensibilisation des jeunes aux risques du cannabis avec différents outils d'animation théâtre forum ; débat...sur une journée	collégien et lycéens	800	865	
Communauté de Commune Vallée de Thônes	Pour prévenir les jeunes des établissements scolaires 1er et second cycle sur le territoire, mise en place d'un Programme d'actions associant les élus et les équipes éducatives et les associations spécialisées	jeunes scolarisés en premier et second cycle	7900	10537	
Police	améliorer les moyens techniques des services de l'ordre pour être plus efficace dans la lutte contre le trafic de drogues	tous publics	794,69		première action pas de bilan
Gendarmerie	améliorer les moyens techniques des services de l'ordre pour être plus efficace dans la lutte contre le trafic de drogues	tous publics	867,39		première action pas de bilan
Gendarmerie	améliorer les moyens techniques des services de l'ordre pour être plus efficace dans la lutte contre le trafic de drogues	tous publics	3934,84		première action pas de bilan
Gendarmerie	améliorer les moyens techniques des services de l'ordre pour être plus efficace dans le contrôle de l'alcoolémie	tous publics	1999,47		première action pas de bilan
Procureur	mise en place de dispositifs d'accompagnement et de suivi des usagers de drogue pour favoriser une démarche de sevrage	tous publics	999,61	0	
Centre hospitalier de la Région d'Annecy	mise en place d'un dispositif d'accompagnement des personnes ayant été admises au CHRA pour ivresse alcoolique aiguë	Jeunes âgés de 18 à 30 ans en situation d'ivresse alcoolique aiguë	5900		134 personnes suivies en 2008; Pour 2009 en attente d'éléments
Association nationale de prévention en alcoolisme et adictologie 74	enquêter auprès des personnes ayant commis un délit sous l'emprise d'alcool afin d'adapter les décisions de justice et les dispositifs en fonction des différentes situations	tous publics	7000	5000	
Association nationale de prévention en alcoolisme et adictologie 74	assurer un suivi en maison d'arrêt auprès des personnes incarcérées pour des délits sous l'emprise de l'alcool	Au 15/11/09 350 personnes concernées	23800	13158	bilan primitif de l'action au 15/11/09
Association nationale de prévention en alcoolisme et adictologie 74	sensibiliser les acteurs du territoire ; commerçants ; équipes éducatives ; équipes médicaux-sociales aux risques de l'alcoolisation massive chez les jeunes et définir des axes de travail commun pour lutter contre ce phénomène	acteur du territoire	2000	20194	
Lac d'argent	prévenir les conduites à risques chez les adolescents en mettant en place des réunions avec les parents et des actions de prévention auprès des élèves dans les établissements scolaires	Les élèves et parents du bassin Annécien	7000	54	Bilan 2008 3360 élèves rencontrés lors d'actions de prévention et 330 adultes sensibilisés
Lac d'argent	prévenir les conduites à risques chez les adolescents en mettant en place des réunions avec les parents et des actions de prévention auprès des élèves dans les établissements scolaires	Les élèves et parents de la haute vallée de l'Arve	12000	52	Bilan 2008: 1590 élèves rencontrés lors d'actions de prévention Et 120 adultes sensibilisés
Lac d'argent	former les personnels de l'éducation nationale et en particulier les enseignants sur les consommations addictives et les jeunes en vue de la mise en œuvre d'actions de prévention au sein des établissements	personnels éducation nationale	5000	17	
Lac d'argent	prévenir les conduites à risques chez les adolescents en mettant en place des réunions avec les parents et des actions de prévention auprès des élèves dans les établissements scolaires	Les élèves et parents de la vallée de Thônes	5000	27	Bilan 2008 11050 élèves rencontrés lors d'actions de prévention
MJC Annemasse Sud	Favoriser un travail concerté sur la question des consommations de produits psycho-actifs et des attitudes à adopter avec les jeunes. Réaliser une action de prévention auprès de jeunes théâtre forum et concertation des équipes éducatives	Les jeunes et équipes éducatives : prévention et animation	3800	22400	première action (en attente)

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
Glossaire des sigles et abréviations		

Abréviation	Libellé
AVIP	Atteinte volontaire à l'intégrité physique
BPF	Brigade de protection des familles
BSIPD	Bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance
CAC	Cellule anti cambriolages
CCDSA	Commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité
CDDF	Conseils des droits et devoirs des familles
CDPD	Comité départemental de prévention de la délinquance, d'aide aux victimes et de lutte contre la drogue, les dérives sectaires et les violences faites aux femmes
CDS	Comité départemental de sécurité
CIPD	Comité interministériel de prévention de la délinquance
CISPD	Conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CLS	Contrat local de sécurité
CLSPD	Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance
DCSIPC	Direction du cabinet de la sécurité intérieure et de la protection civile
EIEF	Escroquerie et infraction économique et financière
EMS	Etat-major de sécurité
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPL	Etablissement public d'enseignement
FIPD	Fonds interministériel de prévention de la délinquance
HPST	Hôpital patient santé territoire
IA	Inspection académique
MECV	Mesures d'éviction du conjoint violent
MILDT	Mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie
PDPD	Plan départemental de prévention de la délinquance
PJJ	Protection judiciaire de la jeunesse
REAAP	Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents
SGCIPD	Secrétaire général du Comité interministériel de prévention de la délinquance
SIBRA	Société intercommunale des bus de la région annecienne
TGI	Tribunal de grande instance
TIG	Travail d'intérêt général

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
Textes de référence		

- ✓ Loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance,
- ✓ Loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 relative à « l'hôpital, patients, santé et territoires »,
- ✓ Décret n° 2006-52 du 17 janvier 2006 relatif à la création du Conseil interministériel de prévention de la délinquance,
- ✓ Décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,
- ✓ Décret n° 2007-1048 du 26 juin 2007 pris pour l'application de l'article 5 de la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 et relatif au fonds interministériel de prévention de la délinquance,
- ✓ Décret n° 2007-1126 du 23 juillet 2007 relatif au conseil local et au conseil intercommunal de sécurité et de prévention de la délinquance et au plan de prévention de la délinquance dans le département,
- ✓ Décret n° 2007-117 du 3 août 2007, pris pour l'application de l'article L.111-3-1 du code l'urbanisme et relatif aux études de sécurité,
- ✓ Circulaire conjointe du Ministre de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du Ministre de la justice et des libertés du 7 septembre 2009 relative aux états-majors de sécurité,
- ✓ Circulaire conjointe du ministère de l'Intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales et du ministère de la justice et des libertés du 7 septembre 2009 relative aux états-majors de sécurité,
- ✓ Circulaire du ministère de l'Intérieur de l'outre-mer et des collectivités territoriales du 14 septembre 2009 relative à la création et au fonctionnement des « Cellules Anti-Cambriolages » (CAC),
- ✓ Circulaire NOR INTK01800196C du 13 octobre 2008 du secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance ayant pour objet : conseils locaux de sécurité de prévention de la délinquance et conseils intercommunaux de sécurité et de prévention de la délinquance,
- ✓ Plan national de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010 – 2012 adopté par le comité interministériel de prévention de la délinquance du 2 octobre 2009,

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
Mises à jour		

Malgré le soin apporté à la rédaction de ce document et au contrôle de tous ses éléments constitutifs, des erreurs ou omissions pourraient encore y être relevées.

Le cas échéant, les destinataires du présent plan sont invités à en faire part à la Préfecture de la Haute-Savoie – Direction du cabinet, de la sécurité intérieure et de la protection civile – Bureau de la sécurité intérieure et de la prévention de la délinquance – Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 – 74034 Annecy Cédex (Mail : cabinet.securite-prevention@haute-savoie.pref.gouv.fr; Téléphone : 04.50.33.62.41 ou 61.05 ou 64.48; Télécopie : 04.50.33.61.57).

La mise à jour quasi-permanente est également indispensable ; aussi est-il demandé à toutes les autorités intéressées de bien vouloir signaler au service précité tous les changements qui, à un titre ou à un autre, pourraient utilement compléter ou modifier ce plan

Date	N° des fiches mises à jour	Nom du correcteur

Plan départemental de prévention de la délinquance	Mise à jour	08/04/10
ANNEXES		
Destinataires du plan		

Organismes	Nombre d'exemplaires		
	Papier	Mel	Site
* Monsieur le secrétaire général du comité interministériel de prévention de la délinquance	X		
* Monsieur le président du conseil général de Haute-Savoie		X	
* Messieurs les sous-préfets d'arrondissement		X	
* Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique		X	
* Monsieur le colonel, commandant le groupement de gendarmerie de Haute-Savoie		X	
* Monsieur le directeur départemental du renseignement intérieur		X	
* Monsieur le chef du service de l'information générale		X	
* Monsieur le chef de l'antenne de police judiciaire des Deux Savoie		X	
* Monsieur le directeur régional des douanes du Léman		X	
* Monsieur l'inspecteur d'académie		X	
* Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale		X	
* Monsieur le directeur départemental de la protection judiciaire de la jeunesse		X	
* Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales		X	
* Monsieur le directeur des services fiscaux		X	
* Monsieur le directeur départemental des territoires		X	
* Monsieur le directeur de l'unité territoriale « DIRECCTE »		X	
* Monsieur le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP)		X	
* Madame la chargée de mission départementale aux droits des femmes et à l'égalité		X	
* Monsieur les procureurs de la République près les TGI d'Annecy, Bonneville et Thonon les Bains		X	
* Messieurs les présidents des TGI d'Annecy, Bonneville et de Thonon les Bains		X	
* Messieurs les juges de l'application des peines des TGI d'Annecy, Bonneville et de Thonon les Bains		X	
* Messieurs les juges des enfants des TGI d'Annecy, Bonneville et de Thonon les Bains		X	
* Messieurs les juges aux affaires familiales des TGI d'Annecy, Bonneville et de Thonon les Bains		X	
* Messieurs les maires du département de la Haute-Savoie		X	

Organismes	Nombre d'exemplaires		
	Papier	Mel	Site
* Monsieur le président de la caisse d'allocations familiales			X
* Monsieur le directeur de la caisse primaire d'assurance maladie			X
* Monsieur le directeur de la mutualité sociale agricole			X
* Association prévention Mont-Blanc			X
* Prévention « Le village du Fier »			X
* Association « Passage »			X
* Monsieur le président de la chambre de commerce et d'industrie			X
* Association départementale HLM			X
* Monsieur le délégué du personnel réseau urbain d'Annecy			X
* Association départementale d'aide aux victimes			X
* Association le « Lac d'argent »			X
* Association ASSIJES			X
* Association VIA 74			X
* Espaces femmes Geneviève D			X
* Centre d'information féminin et familial (CIFF - CIDF)			X
* Foyer d'accueil féminin « La traverse »			X
* Foyer du léman			X
* CHRS Aries			X
* La Passerelle			X
* Les Bartavelles			X
* Femmes solidaires			X
* MDEF Les Lauriers			X
* ALAP			X
* Union départementale des associations familiales (UDAF)			X
* Association de défense des familles des Deux Savoie			X
* Délégation régionale du centre d'éducation et d'action contre les manipulations mentales			X
* Bâtonniers de l'Ordre des avocats des 3 barreaux (Annecy, Bonneville et Thonon les Bains)			X
* Président du conseil de l'Ordre des Médecins			X
* Messieurs les chefs du service des urgences (CHRA, Hôpitaux du Mont-Blanc, Hôpital du Léman et CHIAB)			X

Site : le plan départemental de prévention de la délinquance et d'aide aux victimes 2010 – 2012 peut être consulté sur le site internet de la préfecture de la Haute-Savoie à l'adresse suivante www.haute-savoie.gouv.fr